

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 mars 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **Lot 2 538 696 route 337**

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0003 :

La demande de dérogation mineure 2025-0003 visant à :

- Permettre la subdivision d'un lot ayant 47,04 mètres de largeur plutôt que les 50 mètres minimalement prescrits au règlement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 20 février 2025.

*(signé)*  
Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière